

Burundi : les infirmiers décident de suspendre la grève

@rib News, 23/12/2012 - Xinhua Suite aux menaces de sanctions proférées par les autorités du Burundi aux infirmiers en mouvement de grève depuis le 3 décembre, le Conseil du Syndicat National du Personnel Paramédical et des Aide-soignant (SYNAPA) a décidé samedi de suspendre pour trois semaines ce mouvement de grève pour entamer des négociations avec le gouvernement. « Considérant les déclarations de différents ministres qui ont dit que les portes sont ouvertes pour ouvrir le dialogue, considérant également les conseils du chef de l'Etat qui a demandé aux membres du SYNAPA de retourner au travail, avec l'espoir qu'on va trouver les solutions à leurs revendications, les membres du Conseil ont décidé de suspendre le mouvement pour une durée de trois semaines », a annoncé Mlance Hakizimana, président du SYNAPA.

Il a indiqué qu'après cette période de trois semaines, ils devraient se réunir pour voir l'état d'avancement des négociations. Pour ce faire, deux commissions ont été mises sur pied pour bien préparer ces négociations, une pour entrer en contact avec la ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida et une autre pour entrer en contact avec la ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Sécurité sociale. Le chef de l'Etat burundais Pierre Nkurunziza a indiqué que la grève était illégale et a invité ces infirmiers et infirmières à retourner au travail pour entamer des négociations. « Nous avons analysé le cas de cette grève des infirmiers au cours d'une session du Conseil National de Sécurité et nous l'avons trouvée illégale. C'est pourquoi nous les invitons à retourner au travail et entamer des négociations tout en étant au travail sous peine de s'exposer à des sanctions car, nous n'hésiterons pas à prendre des mesures saluaires en faveur des malades », a martelé le président Pierre Nkurunziza samedi au cours d'une conférence publique. La ministre de la Santé publique et de la Lutte contre le Sida, Mme Sabine Ntakarutimana, avait menacé vendredi de procéder au remplacement des infirmiers qui ne se seraient pas présentés au service à partir du lundi 24 décembre 2012. Le syndicat réclame entre autres la mise en application effective des accords conclus avec le gouvernement en 2009, l'indemnité d'éloignement, le fond de garantie pour l'acquisition des crédits et l'accès à la faculté de médecine de l'Université du Burundi pour les meilleurs lauréats des écoles paramédicales.